

Nombre de conseillers communautaires présents :

Titulaires :	37
Suppléants :	31
Votants :	54
Dont titulaires :	37
Suppléants :	17

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du vendredi 06 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le vendredi 06 novembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 octobre 2009, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Michel MÉNARD, Joseph PLACIER, Jocelyne RIDARD, Joseph RENARD, Jean-Michel de MONICAULT, Nicole NUYENS, Daniel BOISARD, Pascal JOLLY, Claude LANDAIS, Louis-Joseph HENRY, Didier HERBEAUX, Gilbert NOEL, François MARIN-RICCI, André TURC, Jean-Louis PAUL, Marc VANCAEYZEELE, Yves ROCHETTE, Michel MARCHAND, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Jean-Jacques CHOLET, Christian LE DENMAT, Jean-Pierre METAYER, Pierre ROUGEOT, Jack COQUENTIN, Gérard VOLPATTI, Dominique LE LOUEDEC, Martial CHEVALLIER, Jean-Yves HILLION, Marcel BENY, Moïse LEVASSEUR, Philippe NGUYEN THANH, Jean-Luc PIEDNOIR, Jean-Claude MARY, Jean-Luc LECOMTE, Gilles DANTU, Lysianne ELIE-PARQUET.

Délégués suppléants votants :

Geneviève CAROF, Chantal SIMONETTI, Luc HEBERT, Jean BARBIER, Thierry CALVET, Vincent COURTOIS, Hélène DUMUR, Philippe DESPRES, Jacqueline POTEL, Yves DERAEEVE, Frédérique FAULQUE de JONQUIERES, Nathalie BAZIRE, Gérard NININ, Jean-Luc MAUBLANC, Michèle DUCARDONNET, Alain JOURDREN, Anne GRANIER.

Délégués suppléants non votants :

Geneviève de SONNEVILLE, Alain PLEGE, Pascal DUGUAY, Henri BERGAMI, François LAMY, Henri VENTROUX, Michel PATEZ, Liliane HENRY, Michel BRICOUT, Claude WOLFF, Marie BONNANS, Christelle JONOT, Maryse AVICE, Xavier AGUSTI.

Délégués titulaires absents/excusés :

Nicole DELATRE, Maurice LEVACHER, Michel DUVAL, Michel CITHER, Guillaume GRIMM, Jacques POUCHIN, Alain GUENEAU, Véronique SIPMA, Fernando ALVES, Pierre DURO, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-François GAFFIOT, Claude BRICOUT, Mauricette PERLY, Lucien TESQUET, Céline MIRAUX, Patrick HEITZ, Cécile CARON, Pieternella COLOMBE, Jean-Michel MAUREILLE, Jean-Marie PALAIS, Claude ANSEAUME, Christian BIDOT.

Délégués suppléants absents/excusés :

Isabelle BESSAC, Béatrice GARROUCH, Bernard GUILLOIS, Daniel BRETON, Olivier BRUERE, Jacky SABOURIN, Armelle DEWULF, Frédérique DAIGREMONT, Pierre LANCESTREMER, Olivier JOLY, Christian LEFEVRE, Philippe SAMSON, Daniel GABANOU, Didier COURTAT, Gilbert BERNARDIN, Claire LEMPERNESSE, Michel VERGNOL, Serge CHAYE, Isabelle MACE, Jean JOUAULT, Eric PICHOU, Jean-Luc DELETRE, Isabelle DUPONQ, Pascal POISSON, Bernard PATIN, Mohamed Ali ADRAOUI, Hélène SEGURA, Christian ROUSSEAU, Marc WEIPPERT.

M. Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

M. Daniel BOISARD (délégué titulaire de la commune de Fains) est désigné Secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que les membres du Conseil communautaire ont été réunis en séance plénière le 5 octobre dernier afin de présenter le Contrat d'agglomération du territoire et les changements intervenus depuis la dernière consultation.

Un dernier Comité de pilotage est intervenu le 13 octobre 2009 en présence des Présidents DESTANS, LE VERN et le secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, Monsieur OTHEGUY, aboutissant à une maquette financière calée entre partenaires et co-financeurs.

Lors de l'envoi de la maquette financière aux délégués, l'Etat n'avait pas encore rendu son arbitrage sur le projet de chantier d'insertion pour l'association l'Arbre aux Légumes. Il confirme aujourd'hui sa participation financière, à hauteur de 15 000 €.

Aussi, après prise en compte des éléments ci-dessus, voici la synthèse de la maquette financière du Contrat :

	Coûts Prévisionnels des actions	Etat	Région	Département	CAPE	Autres
HORS VOLET SOCIAL	36 892 986 €	1 524 696 € (4,1%)	6 564 388 € (17,8%)	7 657 975 € (20,8%)	15 614 177 € (42,3%)	5 531 750 € (15%)
AVEC VOLET SOCIAL	38 165 773 €	1 863 624 € (4,9%)*	6 824 388 € (17,9%)	7 826 390 € (20,5%)	15 774 377 € (41,3%)	5 876 994 € (15,4%)*

** Par rapport au tableau présenté dans le rapport du Président, seule la participation Etat et Autres (sur la ligne « Avec volet social ») a été modifiée.*

La Région et le Département délibéreront sur la maquette financière du Contrat d'agglomération de la CAPE en Commission permanente le lundi 9 novembre prochain.

La signature du Contrat est fixée au lundi 30 novembre 2009 à 15h30 à la CAPE en présence des Présidents DESTANS et LE VERN.

Fiches action du Contrat

Elles sont au nombre de 40 et ont fait l'objet d'un envoi aux communes concernées par les projets courant septembre pour un retour attendu mi-octobre. Certaines communes ont fait part de leur validation sur le contenu par courrier et dans l'absence de la réponse des autres communes, comme cela été mentionné dans le courrier, l'avis est réputé favorable.

Etant toujours en attente de la validation et de l'abondement de ces dernières par les partenaires, l'ensemble des fiches action avec leur contenu et leur plan de financement ne sera envoyé qu'ultérieurement à l'ensemble des mairies de la CAPE sur CD-Rom. Cet envoi interviendra très prochainement.

Point sur les changements intervenus sur certains projets inscrits au Contrat d'Agglomération

AXE 1 :

Fiche 1. Aménagement du Normandie Parc

Compte tenu d'une échéance de réalisation du projet plus proche de 2013, la construction d'un restaurant d'entreprises devient un Avenant du Contrat.

AXE 2 :

Fiche 10 c. LRBA

M. Philippe NGUYEN THANH précise que malgré les propos tenus dans la presse, la CAPE et la ville de Vernon réfléchissent au devenir de ce site.

AXE 3 :

Fiche 11. Etude urbaine et prospective

Cette fiche vient en remplacement de celle sur la gare de Vernon. Compte tenu de son caractère plus général, l'action est donc passée de l'axe Transport à celui de l'Habitat/Urbanisme mais en conservant le même montant d'investissement.

Fiche 21. Etude pour un musée du cinéma à Bueil

Le Département ne se positionne pas sur le projet. Aucun financement des partenaires.

Fiche 25. Mise aux normes du stade de Pacy-Ménilles

Fiche 27. Création de terrains synthétiques

Compte tenu des différents équipements sportifs inscrits au Contrat qui mobiliseraient fortement le budget de Droit Commun du Département sur cette politique, ce dernier se positionne uniquement sur 2 nouveaux projets (stade Léo Lagrange et terrain synthétique de Pacy-Ménilles).

D'où une priorisation de la réalisation des actions et le passage en Avenant pour le stade de Pacy-Ménilles et le terrain synthétique de St Marcel.

AXE 4 :

Fiche 35. Agenda 21

M. Jean-Claude MARY rappelle l'importance des termes de la déclaration de Rio de 1992, sur l'environnement et le développement et la nécessité que chacun s'engage sur cette démarche.

Fiche 36. ANRU – quartier des Boutardes - Etude énergétique

M. Philippe NGUYEN THANH souligne que cette fiche-action est maintenue malgré quelques inquiétudes de la part des partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions)

- ✓ D'approuver le contrat d'agglomération des Portes de l'Eure et son programme d'actions 2008-2013,
- ✓ D'approuver la maquette financière prévisionnelle 2008-2013 du contrat d'agglomération,
- ✓ D'autoriser le Président à signer le contrat d'agglomération des Portes de l'Eure avec les partenaires concernés,
- ✓ D'autoriser le Président à ajuster et à négocier les plans de financements du programme d'actions dans le cadre prévu par le contrat d'agglomération avec les partenaires sur la période 2008-2013,
- ✓ D'autoriser le Président à signer les demandes de financements et conventions afférentes à la mise en œuvre des actions du contrat, sachant que le bureau pourra approuver la réalisation de certaines de ces actions au titre des délégations qui lui ont été données par ailleurs, les autres actions seront donc examinées en conseil communautaire au fur et à mesure de leur avancement,
- ✓ D'approuver les termes du projet de convention de contractualisation du Projet de territoire 2008-2013 et d'autoriser le Président à la signer.

La séance est levée à 19h15.

Le Président,

Gérard VOLPATTI.